

gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré·e·s

Les droits des personnes étrangères en France

Formation 2020



Contenu

Deux types de formation sont proposés :

- des sessions de cinq jours sur le séjour des personnes étrangères : entrée, séjour, regroupement familial, travail, droit d'asile, éloignement et recours, cas pratiques ;
- des sessions « spécialisées » de deux jours permettant d'approfondir un thème particulier.

Objectifs

- Acquérir une bonne connaissance des textes juridiques de base pour chacune des grandes questions traitées.
- Savoir utiliser ces textes pour résoudre les cas concrets, notamment au moyen de recours judiciaires ou administratifs.

Public

Toute personne qui est en relation avec les personnes immigrées et leurs familles, dans ses fonctions militantes ou professionnelles, dans les entreprises, les administrations, les collectivités territoriales, les associations, les syndicats, les établissements et les services sociaux et de santé.

Les sessions de deux jours s'adressent à des personnes qui, soit ont déjà suivi une session de cinq jours, soit ont une bonne connaissance théorique et pratique de la législation sur les personnes étrangères.

Prérequis

Pour chaque session de formation, des prérequis sont indiqués.

Modalités pédagogiques

Chaque session regroupe entre 20 et 25 personnes.

La formation est assurée par des membres du Gisti, juristes et spécialistes des problèmes traités. Elle s'appuie ainsi non seulement sur la connaissance des textes juridiques, mais également sur des études de cas concrets.

Chaque stagiaire reçoit un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.

Formations sur site

Le Gisti organise des formations à la demande pour répondre aux besoins spécifiques de certains organismes tels que les collectivités territoriales, les hôpitaux, les associations, les administrations, les barreaux, les écoles, etc.

Le contenu et les modalités de ces formations (thèmes, nombre de jours et rythme) sont définis en concertation avec le service demandeur en fonction de ses besoins et de ses contraintes. Le stage est réalisé au sein même des établissements qui en font la demande.

Le Gisti peut traiter de thèmes comme : les recours et les mesures d'éloignement, le séjour des personnes étrangères, la protection sociale, le droit d'asile, les citoyen-ne-s de l'UE, les mineures et mineurs isolés étrangers, etc.

Renseignements pratiques

Le Gisti est agréé au titre de la formation professionnelle continue (n° de déclaration : 11 75 10424 75).

Le Gisti est référencé sur Datadock, base de données unique sur la formation professionnelle.

Avocat-e-s : les sessions proposées peuvent relever de la formation continue et être prises en charge par le FIF-PL.

Des sessions spéciales pour les avocat-e-s sont régulièrement proposées sur notre site internet.

► Coût des formations

- 980 euros pour les sessions de 5 jours (35 heures de formation).
 - 450 euros pour les sessions de 2 jours (14 heures de formation).
- Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût du stage.

Les personnes désirant participer à la formation à titre individuel sont invitées à prendre contact avec l'association.

- Pour les formations sur site (voir encadré ci-contre), le tarif s'échelonne entre 1 000 et 1 600 euros selon les prestations fournies.

► Lieu des stages

Toutes les formations proposées dans

ce catalogue se déroulent à Paris. L'adresse exacte est précisée lors de l'inscription.

► Inscriptions

Pour participer à l'une des sessions de formation proposées, il convient de remplir et de renvoyer au Gisti la fiche d'inscription ci-jointe.

Les inscriptions prises en charge au titre de la formation professionnelle continue font l'objet d'une convention avec l'organisme employeur. Dans ce cas, la fiche d'inscription envoyée au Gisti doit être accompagnée ou suivie de sa confirmation.

- Dès réception de la convention signée, une convocation précisant le lieu et les horaires du stage est envoyée à l'employeur et/ou à la personne inscrite.
- À l'issue du stage, une attestation de fin de formation est adressée à l'organisme employeur et à chaque participant-e qui le demande.

Toute annulation d'inscription faite moins de 10 jours avant la date de début du stage donne lieu au paiement de 30 % du montant de la formation. En cas d'absence non justifiée, le règlement devra être effectué en totalité.

Renseignements et inscriptions

Gisti – 3 villa Marcès 75011 Paris

Tél. 01 43 14 84 82 ou 83 – formation@gisti.org

www.gisti.org/formations

Le droit d'asile

► Renseignements pratiques

Date : 23 et 24 janvier 2020

Durée : deux jours, de 9 h 30 à 17 h 30 le premier jour, de 9 h à 17 h le second

Méthodes et outils pédagogiques :

- apports théoriques : recueil de textes sur une clé USB et publications du Gisti
- apports pratiques : cas pratiques, étude de documents fac-similés

Public concerné : professionnel-le-s, avocat-e-s, bénévoles et militant-e-s

Prérequis : accompagner des demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives ou contentieuses, dans le cadre de leur demande de protection

Intervenant-e-s : équipe pluridisciplinaire : avocat-e-s, universitaires, travailleurs et travailleuses sociales, membres et salarié-e-s du Gisti reconnu-e-s pour leur expertise juridique et leur pratique du terrain

► Compétences visées

- Connaître les différentes sources juridiques applicables au droit d'asile
- Identifier les principales structures administratives et associatives qui opèrent dans le champ de l'asile et connaître leurs rôles
- Comprendre la procédure de demande d'asile en France
- Comprendre l'application des règles du règlement Dublin et connaître les recours
- Se familiariser avec la rédaction du récit d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)
- Savoir faire un recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

- Savoir quels droits sociaux sont prévus pour les personnes demandant l'asile et celles bénéficiant d'une protection

► Programme

I. Les politiques européennes de l'asile et les sources juridiques

II. L'exercice du droit d'asile en France

- Les démarches pour demander l'asile : la plateforme d'accueil pour demandeurs d'asile (Pada)
- Enregistrement de la demande : le guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile (Guda), préfecture et Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii)
- La demande d'asile auprès de l'Ofpra : préparation du dossier et de l'entretien ; examen de la demande par l'officier de protection et entretien

III. Le contentieux : procédure et recours devant la Cour nationale du droit d'asile

- Le recours à la CNDA
- L'audience
- La décision
- Le sort des débouté-e-s

IV. Les droits sociaux

- Pendant l'examen de la demande d'asile : les conditions matérielles d'accueil (Guda) et le passage à l'Ofii
- Les droits reconnus aux bénéficiaires d'une protection

Les mineures et mineurs étrangers isolés

► Renseignements pratiques

Dates : 6 et 7 février 2020 (réservée aux avocat-es), 25 et 26 juin 2020, et 26 et 27 novembre 2020

Durée : deux jours, de 9 h 30 à 17 h 30 le premier jour, de 9 h à 17 h le second

Méthodes et outils pédagogiques :

– apports théoriques : recueil de textes sur une clé USB et publications du Gisti

– apports pratiques : cas pratiques, étude de documents fac-similés

Public concerné : professionnel-le-s, avocat-e-s, bénévoles et militant-e-s

Prérequis : travailler dans le domaine de la protection de l'enfance ou être amené-e, par l'activité professionnelle ou bénévole, à assister des mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s.

Intervenant-e-s : équipe pluridisciplinaire : avocat-e-s, juristes, membres et salarié-e-s du Gisti reconnu-e-s pour leur expertise juridique et leur pratique du terrain

► Compétences visées

- Identifier les dimensions administrative et juridique de la prise en charge des mineur-e-s isolé-e-s
- Approfondir les questions relatives aux situations spécifiques de ces jeunes
- Acquérir des connaissances et des outils pour aider ces jeunes à défendre leurs droits

► Programme

I. Le dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation – accueil provisoire d'urgence

- Évaluation sociale
- Investigations complémentaires : expertise documentaire et examen radiologique

- Saisine de l'autorité judiciaire et mécanisme de répartition proportionnée des accueils

II. Le refus de prise en charge

- À l'issue de l'évaluation
- Après une mesure de placement
- Moyens de recours

III. La représentation légale – incapacité du mineur

- Délégation d'autorité parentale
- Tutelle
- Administrateur ad hoc

IV. Les prestations jeunes majeurs – dispositions légales

- Moyens de recours contre les refus

V. L'acquisition de la nationalité française – conditions d'acquisition

- Procédure de déclaration

VI. Le droit au séjour – généralités sur les titres de séjour

- Droit à la carte « vie privée et familiale »
- Accès au séjour des jeunes pris en charge tardivement

VII. L'accès à la formation professionnelle et au travail

VIII. La protection contre l'éloignement

- Recours contre les refus de séjour et l'obligation de quitter le territoire

La protection sociale des personnes étrangères

► Renseignements pratiques

Dates : 19 et 20 mars 2020, et 8 et 9 octobre 2020

Durée : deux jours, de 9 h 30 à 17 h 30 le premier jour, de 9 h à 17 h le second

Méthodes et outils pédagogiques :

- apports théoriques : recueil de textes sur une clé USB et publications du Gisti
- apports pratiques : cas pratiques, étude de documents fac-similés

Public concerné : professionnel-le-s, avocat-e-s, bénévoles et militant-e-s

Prérequis : disposer d'une formation juridique et/ou accompagner des personnes étrangères dans leurs démarches administratives et/ou contentieuses

Intervenant-e-s : équipe pluridisciplinaire : universitaires, travailleurs et travailleuses sociales, membres et salarié-e-s du Gisti reconnu-e-s pour leur expertise juridique et leur pratique du terrain

► Compétences visées

- Connaître le contexte historique de la protection sociale des personnes étrangères en France
- Connaître les bases légales au niveau international, européen et national
- Connaître le système de la protection sociale en France
- Identifier les conditions particulières exigées des personnes étrangères
- Savoir évaluer les possibilités de recours
- Mettre en pratique les connaissances acquises

► Programme

I. Introduction

- La protection sociale en France
- L'accès des personnes étrangères à la protection sociale : problèmes spécifiques
- La hiérarchie des normes et les instruments internationaux

II. L'accès des étrangers à la protection sociale : les points clefs

- La condition de nationalité
- La condition de résidence en France
- La condition de régularité du séjour
- La condition portant sur l'entrée des enfants sur le territoire français
- La condition d'ancienneté de présence ou de durée de résidence préalable

III. La protection maladie

- L'architecture du système et les principes de fonctionnement
- Les conditions d'accès pour les personnes étrangères
- Les autres systèmes de financement des soins

IV. Les prestations familiales et prestations assimilées

- La condition de résidence (allocataire, enfants)
- La condition de charge effective et permanente de l'enfant
- La condition de régularité de séjour de l'allocataire étranger
- Les conditions portant sur l'entrée en France de l'enfant étranger
- La rétroactivité de droit aux prestations pour les personnes étrangères obtenant le statut de réfugié
- La rétroactivité de tous les droits sociaux à la date de reconnaissance du droit au séjour par une juridiction administrative

V. Le revenu de solidarité active (RSA)

- Condition de régularité du séjour et condition d'antériorité de résidence
- Cas pratiques de contestation de la durée de résidence préalable de 5 ans

VI. La retraite (base et complémentaire), le minimum vieillesse (Aspa) et le minimum invalidité (ASI)

- Pension de retraite versée par le régime de base de la sécurité sociale
- Pensions de retraite complémentaire versées par les régimes complémentaires
- Minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées – Aspa)
- Minimum invalidité (allocation supplémentaire d'invalidité – ASI)

VII. Les différents contentieux en matière de sécurité sociale et d'aide sociale : comment contester les pratiques et les décisions des organismes de protection sociale

Le travail salarié des personnes étrangères

► Renseignements pratiques

Date : 26 et 27 mars 2020

Durée : deux jours, de 9 h 30 à 17 h 30 le premier jour, de 9 h à 17 h le second

Méthodes et outils pédagogiques :

- apports théoriques : recueil de textes sur une clé USB et publications du Gisti
- apports pratiques : cas pratiques, étude de documents fac-similés

Public concerné : professionnel·le-s, avocat·e-s, bénévoles et militant·e-s

Prérequis : disposer d'une formation juridique et/ou accompagner des personnes étrangères dans leurs démarches liées au travail salarié

Intervenant·e-s : équipe pluridisciplinaire : avocat·e-s, juristes, travailleurs et travailleuses sociales, membres et salarié·e-s du Gisti reconnu·e-s pour leur expertise juridique et leur pratique du terrain

► Compétences visées

- Appréhender l'historique de la législation sur le travail des personnes étrangères en France
- Connaître les bases légales de l'accès des personnes étrangères à l'emploi salarié au niveau international, européen et national
- Assimiler les conditions d'accès au marché de l'emploi pour une personne étrangère
- Savoir quels titres de séjour sont délivrés sur le fondement d'une activité salariée
- Savoir évaluer la situation d'une personne étrangère au regard des conditions d'accès
- Connaître les modalités de mise en œuvre de la procédure dite de « régularisation par le travail »
- Connaître les droits des personnes travaillant sans titre de séjour

► Programme

I. Introduction

- Évolution de la législation sur le travail et rappel des règles générales
- Restriction dans l'accès à certains emplois

II. L'accès au marché de l'emploi

- Obligation de disposer d'une autorisation de travail
- Titres de séjour donnant droit au travail

III. Les titres de séjour délivrés sur le fondement de l'activité professionnelle

- Principaux titres de séjour
- Quelques catégories particulières

IV. L'autorisation de travail salarié – procédures

- Procédure de demande d'une autorisation de travail
- Recours contre un refus de délivrance d'une autorisation de travail

V. Le renouvellement de l'autorisation de travail

- Conditions générales de renouvellement d'une autorisation de travail
- Difficultés pouvant se poser au moment du renouvellement

VI. Les autorisations de travail pour quelques catégories particulières

- Étudiant·e-s
- Stagiaires

VII. L'admission exceptionnelle au séjour par le travail

- Possibilités de régularisation exceptionnelle par le travail de personnes sans papiers
- Risques encourus par le demandeur
- Constitution du dossier et procédure

VIII. L'absence d'autorisation de travail

- Emploi d'une personne étrangère sans titre de séjour et/ou de travail
- Conséquences pour l'employeur
- Droits des travailleurs et travailleuses sans papiers

Le droit de la nationalité française

► Renseignements pratiques

Dates : 14 et 15 mai 2020 et 3 et 4 décembre 2020

Durée : deux jours, de 9 h 30 à 17 h 30 le premier jour, de 9 h à 17 h le second

Méthodes et outils pédagogiques :

- apports théoriques : recueil de textes sur une clé USB et publications du Gisti
- apports pratiques : cas pratiques, étude de documents fac-similés

Public concerné : professionnel-le-s, avocat-e-s, bénévoles et militant-e-s

Prérequis : avoir des connaissances de base des systèmes administratif et judiciaire français

Intervenant-e-s : avocat-e-s, membres du Gisti reconnu-e-s pour leur expertise juridique et leur pratique du terrain

► Compétences visées

- Identifier les bases légales de l'attribution et de l'acquisition de la nationalité française
- Repérer les spécificités du droit du sol et du droit du sang
- Connaître les spécificités de la nationalité française pour les personnes issues de pays décolonisés
- Aborder le contentieux judiciaire de la nationalité
- Identifier la procédure adéquate en fonction de la situation personnelle
- Connaître les voies de recours

► Programme

I. L'attribution de la nationalité française

Le « droit du sang »

- Loi applicable et principes : article 17 et suivants du code civil
- Établissement de la filiation : conflits de lois, validité des actes d'état civil étrangers

Le « droit du sol »

- Principe du double droit du sol et exception
- Apatridie / nationalité non dévolue

II. La nationalité française et la décolonisation

- Anciennes Afrique occidentale (AOF) et Afrique équatoriale (AEF)
- Algérie

III. L'acquisition de la nationalité

- Naissance et résidence en France : article 21-7 du code civil
- Déclaration acquisitive : mariage, Aide sociale à l'enfance, possession d'état, adoption
- Naturalisation
- Effet collectif

IV. Le contentieux de la nationalité

- Contentieux administratif : recours hiérarchique et recours devant le tribunal administratif
- Sursis à statuer : la question de la nationalité dans le cadre du contentieux du séjour

Le droit au séjour et le droit d'asile des femmes étrangères victimes de violences

► Renseignements pratiques

Date : 28 et 29 mai 2020

Durée : deux jours, de 9 h 30 à 17 h 30 le premier jour, de 9 h à 17 h le second

Méthodes et outils pédagogiques :

- apports théoriques : recueil de textes sur une clé USB et publications du Gisti
- apports pratiques : cas pratiques, étude de documents fac-similés

Public concerné : professionnel·le-s, avocat·e-s, bénévoles et militant·e-s

Prérequis : accompagner les femmes étrangères victimes de violences et/ou des femmes demandeuses d'asile dans leurs démarches administratives et/ou contentieuses

Intervenant·e-s : équipe pluridisciplinaire : avocat·e-s, juristes, travailleurs et travailleuses sociales, membres et salarié·e-s du Gisti reconnu·e-s pour leur expertise juridique et leur pratique du terrain

► Compétences visées

- Connaître le mécanisme des violences faites aux femmes et les particularités pour les étrangères
- Connaître les procédures civiles et pénales de reconnaissances des violences
- Comprendre la procédure de demande de titre de séjour pour violences conjugales et familiales
- Connaître les différents fondements juridiques rendant possible le droit au séjour pour violences conjugales et familiales
- Comprendre la procédure de demande d'asile
- Connaître les différentes persécutions liées au genre

► Programme

I. Introduction aux violences faites aux femmes et particularités pour les étrangères

- Contexte juridique, politique, historique et culturel
- Stratégie de l'agresseur et cycle de la violence
- Sources juridiques

II. Procédures juridiques pour faire reconnaître les violences conjugales et familiales

- La procédure civile : l'ordonnance de protection
- La procédure pénale : la plainte

III. Droit au séjour pour les femmes étrangères victimes de violences

- Généralités sur le droit au séjour
- Problématique des incidences de la violence au sein du couple sur le séjour
- Procédure et cas pratiques

IV. Le droit d'asile pour les femmes victimes de persécutions liées au genre

- La procédure d'asile et les points de vigilance particuliers pour les femmes étrangères
- Les différentes persécutions liées au genre

Les rejets de demande de titre de séjour : quels recours ?

► Renseignements pratiques

Date : 1^{er} et 2 octobre 2020

Durée : deux jours, de 9 h 30 à 17 h 30 le premier jour, de 9 h à 17 h le second

Méthodes et outils pédagogiques :

- apports théoriques : recueil de textes sur une clé USB et publications du Gisti
- apports pratiques : cas pratiques

Public concerné : professionnel-le-s, avocat-e-s, bénévoles et militant-e-s

Prérequis : connaître les différents types de titres de séjour et de tout document administratif autorisant le séjour

Intervenant-e-s : équipe pluridisciplinaire : avocat-e-s, juristes, membres ou salarié-e-s du Gisti reconnu-e-s pour leur expertise juridique et leur pratique du terrain

► Compétences visées

- Actualiser les connaissances sur la réglementation applicable à la décision de refus de séjour et les mesures d'éloignement qui en découlent
- Connaître l'organisation juridictionnelle française et les différentes structures spécialisées (juridiction judiciaire / juridiction administrative) pour mieux orienter les usagers et les personnes qui les soutiennent dans leurs démarches
- Renforcer l'efficacité de l'accompagnement juridique

► Programme

I. Introduction

II. La décision

- Décision expresse ou implicite

- Décision de retrait du titre de séjour
- Aide juridictionnelle

III. Les recours précontentieux (recours administratif)

- Recours gracieux et hiérarchique
- Délais

IV. Les recours contentieux

- Présentation générale des décisions à contester
- Le recours en annulation contre un refus de titre de séjour non assorti d'une OQTF
- Le recours en annulation contre un refus de titre de séjour assorti d'une OQTF avec (ou sans) interdiction de retour du territoire français (IRTF)
- Le recours en annulation contre une OQTF sans refus de séjour
- L'IRTF

V. Les recours contentieux (suite)

- Les référés administratifs
- Les procédures d'urgence « 48 heures »

VI. Étude de cas pratiques

Session de cinq jours

La situation juridique des personnes étrangères en France : l'entrée et le séjour

► Renseignements pratiques

Dates : 9 au 13 mars 2020
15 au 19 juin 2020
14 au 18 septembre 2020
16 au 20 novembre 2020

Durée : cinq jours, du lundi 9 h30 au vendredi 17 h (35 heures)

Méthodes et outils pédagogiques :

- apports théoriques : recueil de textes sur une clé USB et publications du Gisti
- apports pratiques : cas pratiques, étude en sous-groupe avec restitution mutualisée, quiz, étude de documents fac-similés

Public concerné : professionnel-le-s, avocat-e-s, bénévoles et militant-e-s

Prérequis : disposer d'une formation juridique et/ou accompagner des personnes étrangères dans leurs démarches administratives et/ou contentieuses

Intervenant-e-s : équipe pluridisciplinaire : avocat-e-s, universitaires, travailleurs et travailleuses sociales, membres et salarié-e-s du Gisti reconnu-e-s pour leur expertise juridique et leur pratique du terrain

► Compétences visées

- Savoir où chercher les différentes sources juridiques en droit des étrangers et comment les utiliser
- Analyser une situation et savoir à quel document la personne étrangère a droit (visa, titre de séjour, etc.)
- Identifier les administrations et les juridictions auxquelles les personnes étrangères peuvent s'adresser
- Comprendre l'articulation entre « droit au séjour » et « droits sociaux »
- Maîtriser les conséquences du séjour irrégulier

► Programme

I. Introduction générale au droit des étrangers

- Sources du droit des étrangers : le droit interne, les conventions internationales, le droit de l'Union européenne

II. L'entrée en France

- Visas
- Autres conditions à remplir pour un court séjour

III. Le séjour en France

- Demande à la préfecture (présentation, enregistrement, instruction)
- Cartes de séjour temporaire
- Cartes de séjour pluriannuelles et carte de résident
- Focus sur la carte de séjour « vie privée et familiale » (délivrance de plein droit et cas de délivrance discrétionnaire)
- Regroupement familial (conditions requises et procédure)

IV. Cas pratiques et point sur la formation à mi-parcours

V. L'accompagnement des démarches d'admission au séjour

- Évaluation globale de la situation de la personne étrangère
- Accès à certains droits sociaux (santé, domicile, aides sociales)

VI. Le travail

- Accès au marché de l'emploi
- Autorisation de travail salarié
- Admission exceptionnelle au séjour : l'accès au travail des personnes sans papiers

VII. Introduction au droit d'asile

- Les démarches pour la demande d'asile en France
- L'État membre de l'Union européenne responsable de la demande d'asile : les principales règles du règlement Dublin III
- La demande de protection internationale

VIII. Le refus de séjour : mesures d'éloignement

- Principales mesures d'éloignement : l'obligation de quitter le territoire français (OQTF avec ou sans délai) et l'interdiction de retour (IRTF)
- Recours et aide juridictionnelle
- Exécution des mesures d'éloignement

IX. Étude de cas pratiques

Qu'est-ce que le Gisti ?

Le Gisti est né en 1972 de la rencontre entre des intervenant-e-s du secteur social, des militant-e-s en contact régulier avec des populations étrangères et des juristes. Cette approche, à la fois concrète et juridique, fait la principale originalité de l'association.

Le Gisti s'efforce de répondre, sur le terrain du droit, aux besoins des immigré-e-s et des associations qui les soutiennent. Ce type d'intervention est d'autant plus nécessaire que la réglementation relative aux personnes étrangères est trop souvent méconnue, y compris des administrations chargées de l'appliquer.

Défendre l'État de droit

Défendre les libertés des étrangères et des étrangers, c'est défendre l'État de droit. Le Gisti publie et analyse un grand nombre de textes, met gratuitement en ligne sur son site (www.gisti.org) le maximum d'informations sur les droits des étrangers ainsi que certaines de ses publications.

Il organise des formations à l'intention d'un très large public (associations, avocat-e-s, collectifs, militant-e-s, professionnel-le-s du secteur social, etc.).

Il appuie de nombreux recours individuels devant les tribunaux, y compris devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Il prend aussi l'initiative de déférer circulaires et décrets illégaux à la censure du Conseil d'État ou de saisir le Défenseur des droits en cas de pratiques discriminatoires.

Il offre également un service de consultations juridiques pour les étrangers et les étrangères qui rencontrent des difficultés à faire valoir leurs droits.

Participer au débat d'idées et aux luttes de terrain

Le Gisti entend participer au débat d'idées, voire le susciter, à travers la presse, des colloques et des séminaires, des réunions publiques. Il s'investit également dans des actions collectives de lutte contre toutes les discriminations qui frappent les populations étrangères. Il agit, dans ce domaine, en relation avec des associations de migrant-e-s, de soutien aux immigré-e-s ou de défense des droits de l'Homme.

Le Gisti est reconnu d'intérêt général. Les dons qui lui sont adressés sont déductibles des impôts à hauteur de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable. Il est possible de lui faire des dons par prélèvement automatique.

Pour obtenir de plus amples informations :

- écrivez au Gisti, 3 villa Marcès, 75011 Paris

- envoyez un message, selon le sujet, à l'une des adresses suivantes : gisti@gisti.org, formation@gisti.org, benevolat@gisti.org, stage@gisti.org

Fiche d'inscription 2020

téléchargeable sur le site du Gisti : www.gisti.org/formations

NOM et prénom _____

Nom et adresse de l'employeur _____

Téléphone et e-mail de l'employeur _____

Fonction exercée _____

Adresse du lieu de travail _____

Votre e-mail et votre téléphone _____

Cocher la ou les sessions :

23 et 24 janvier 2020 : le droit d'asile

6 et 7 février 2020 : Les mineures et mineurs étrangers isolés (réservée aux avocat-es)

du 9 au 13 mars 2020 : La situation juridique des personnes étrangères

19 et 20 mars 2020 : La protection sociale des personnes étrangères

26 et 27 mars 2020 : Le travail salarié des personnes étrangères

14 et 15 mai 2020 : Le droit de la nationalité française

28 et 29 mai 2020 : le droit au séjour et le droit d'asile des femmes étrangères victimes de violences

du 15 au 19 juin 2020 : La situation juridique des personnes étrangères

25 et 26 juin 2020 : Les mineures et mineurs étrangers isolés

du 14 au 18 septembre 2020 : La situation juridique des personnes étrangères

1^{er} et 2 octobre 2020 : Les refus de demande de titre de séjour : quels recours ?

8 et 9 octobre 2020 : La protection sociale des personnes étrangères

du 16 au 20 novembre 2020 : La situation juridique des personnes étrangères

26 et 27 novembre 2020 : Les mineures et mineurs étrangers isolés

3 et 4 décembre 2020 : Le droit de la nationalité française

Prise en charge financière

Au titre de la formation professionnelle continue

À titre individuel

Fait à :

Date :

Signature du ou de la stagiaire :

Je souhaite continuer à être tenu-e au courant des formations organisées par le Gisti